

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1532/SG/FP constant la reprise de ses fonctions antérieures par un administrateur en Chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer, Chef du Service des Finances territoriales

n° 1532/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 octobre 1968

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1968

Date du numéro
25 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 20 septembre 1967, date de son rétour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures par M. Jean Montel, administrateur en chef de classe exceptionnelle des Affaires d'outre-mer (indice nouveau 732), Directeur des Finances territoriales.